



# TARIFS 2010 DU CENTRE MULTIMEDIA INTERCOMMUNAL BERG & COIRON



Valables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010

**Attention :** tarification différenciée pour les habitants du territoire de la communauté de communes.

	Habitants de la CdC	Habitants hors CdC
<b>■ INITIATION INDIVIDUELLE</b>		
L'heure plein tarif	9,00 €	11,00 €
>Demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA	4,00 €	4,00 €
Forfait 5h	40,00 €	50,00 €
>Demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA	18,00 €	18,00 €
Forfait 10h	75,00 €	90,00 €
>Demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA	35,00 €	35,00 €
<b>■ INITIATIONS COLLECTIVES</b>		
Forfait 3h (par personne, à partir de 3)	8,00 €	8,00 €
<b>■ LIBRE SERVICE (Utilisation autonome)</b>		
Utilisation poste du centre (l'heure)	3,00 €	3,50 €
Utilisation poste du centre - <b>16 ans</b> (l'heure)	1,00 €	2,00 €
Wifi (l'heure, sur poste portable de l'utilisateur)	1,50 €	2,50 €
Forfait 10h sur poste du centre	15,00 €	20,00 €
Forfait « famille » année (libre service uniquement)	60,00 €	80,00 €
Demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA :	gratuit (3h /semaine, pour les démarches administratives)	
<b>■ IMPRESSION</b>		
Noir/blanc	0,25 € / page A4	0,50 € / p. A3
Couleur	0,50 € / page A4	1,00 € / p. A3
Papier photo		1,50€ / p.
Noir/blanc sur papier bristol		0,40€ / p.
Couleur sur papier bristol		0,80€ / p.
<b>■ FORFAIT IMPRESSION</b>		
Forfait Noir/blanc 50 p. A4 ou 25 p. A3	8,00 €	
Forfait Couleur 20 p. A4 ou 10 p. A3	8,00 €	
<b>■ RESERVATION</b>		
Réservation de la salle et son matériel (6 postes en réseau, internet haut débit, vidéoprojection...)		
½ journée : 85€   1 jour : 150€   2 jours : 250€   3 jours : 300€   4 jours : 360€   5 jours : 400€		
<b>■ DIVERS</b>		
Disquette vierge (sous réserve de disponibilité)	1,00 €	
CD vierge	1,50 €	
Fax	1,50 € / page	

**Note :** Le paiement ne peut être effectué sur place. Il se fait chaque mois directement auprès du Trésor Public\* et pour un minimum de 5€.  
Il est possible d'acheter des tickets d'utilisation (tarifs majorés de 0,50€) auprès de l'Office de tourisme (Villeneuve de Berg et Lavilledieu).

\*Une facture est adressée à l'utilisateur. Le règlement est à déposer à la trésorerie de Villeneuve (quartier Barjac) ou à renvoyer par courrier.